E FOOT 38 PV N° 319



du jeudi 24 novembre 2016

SAISON 2016-2017



Table des Matières Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION D'APPEL 6
COMMISSION DES ARBITRES 8
COMMISSION DELEGATIONS10
COMMISSION ETHIQUE 12
COMMISSION FEMININES 13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 15
COMMISSION FUTSAL 16
COMMISSION DES REGLEMENTS 19
COMMISSION SPORTIVE24
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 25
COMMISSION DES TERRAINS26
COMMISSION TECHNIQUE27

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN 38360 SASSENAGE

TEL: 04 76 26 82 90 - FAX: 04 76 27 04 62

EMAIL: district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

OS PARTENAIRES







Cohésion Sociale















S ECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 22 NOVEMBRE 2016

FMI

Version 3.3 obligatoire

Pour information, à partir du 8/11/2016 à 18h00 l'utilisation de la version 3.3 de la FMI est devenue obligatoire.

Les clubs qui tenteraient encore d'utiliser la v3.2 après 18h00 se verront afficher un message les invitant à effectuer la mise à jour au moment où ils lanceront une synchronisation

Communication bonnes pratiques préparations / synchronisation

Elle rappelle les bonnes pratiques concernant les préparations / synchronisations dans le cadre de la FMI. **Communication FMI**

Rappel:

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser des synchronisations. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparations

EQUIPE RECEVANTE & VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (https://fmi.fff.fr) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des synchronisations inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Synchronisation

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Une seule synchronisation est nécessaire permettant de récupérer les données du match (équipe-type recevant & visiteur inclus). Elle doit être faite :

- A partir de 24h avant le match et jusqu'au plus près du match

Cette **nouvelle préconisation** descend de la FFF et permet de limiter le nombre de synchronisation qui sont faites auprès du serveur fédéral et donc de limiter l'encombrement des tuyaux et de limiter les temps de synchronisation.

Le guide utilisateur notifie cette possibilité mais jamais il n'a été dit par les instances supérieures qu'il fallait donner une priorité à ce fonctionnement, aujourd'hui ça le devient.

Effectivement si les personnes qui font les compositions d'équipe ont un pc c'est une solution à adopter et la synchronisation du club recevant sur la tablette utilisée lors du match sera suffisante pour faire descendre les



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

infos.

Par contre il semble **important de maintenir la synchronisation**, comme nous l'avons indiqué dans toutes nos formations, **au plus tard le matin du match avant 9h30**.

REMISES RECOMPENSES CHALLENGE U11

La remise des récompenses Challenge U11 aura lieu le 30 novembre à 18h30 Liste des récipiendaires :

Challenge U11			
LAUREAT	2015-2016	2 ROCHERS	
LAUREAT	2015-2016	BALMES NORD ISERE	
LAUREAT	2015-2016	BREZINS	
LAUREAT	2015-2016	CHABONS	
LAUREAT	2015-2016	ESTRABLIN	
LAUREAT	2015-2016	FC2A	
LAUREAT	2015-2016	LA MURETTE	
LAUREAT	2015-2016	LCA FOOT	
LAUREAT	2015-2016	MARTINEROIS	
LAUREAT	2015-2016	REVENTIN	
LAUREAT	2015-2016	SEYSSINET	
LAUREAT	2015-2016	SUD ISERE	
LAUREAT	2015-2016	VALLEE BLEUE	
LAUREAT	2015-2016	VERSOUD	
LAUREAT	2015-2016	VINAY	

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS

E-mail Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

P.4



Pour information: Si vous utilisez ces adresses e-mail, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE Du 13 Novembre 2016		FM NON RETOURNEE Du 12-13 Novembre 2016		
Amende 32 €		Amende 75 €		
PASSINS	2D	BOURBRE		4D
		VALLEE DE L'HIEN		U19
FORFAIT GENERAL U17		TOUR ST CLAIR		U17
Du 19 Novembre 2016		CVL 38	U15	
Amende 68 €		GRESIVAUDAN		U15A8
VERSOUD	U17	RACHAIS		U15F
RESULTAT INTERNET NON S	AISI	Feuille de Match Informatisé	<u>e</u>	
RESULTAT INTERNET NON S Du 19-20 Novembre 2016	AISI	Feuille de Match Informatisé FM PAPIER NON RETOURNE	_	
	AISI	'	_	
Du 19-20 Novembre 2016	AISI U15	FM PAPIER NON RETOURNE	_	
Du 19-20 Novembre 2016 Amende 11 €		FM PAPIER NON RETOURNE Amende 75 €	_	U15
Du 19-20 Novembre 2016 Amende 11 € PIERRE CHATEL	U15	FM PAPIER NON RETOURNE Amende 75 € Du 8 Octobre 2016	_	U15
Du 19-20 Novembre 2016 Amende 11 € PIERRE CHATEL UO Portugal	U15 SEF	FM PAPIER NON RETOURNE Amende 75 € Du 8 Octobre 2016 SEYSSINET	_	U15 SE
Du 19-20 Novembre 2016 Amende 11 € PIERRE CHATEL UO Portugal VALLEE DU GUIERS	U15 SEF U17	FM PAPIER NON RETOURNE Amende 75 € Du 8 Octobre 2016 SEYSSINET Du 13 Novembre 2016	_	0.0

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS:

DISCIPLINE: LE BLANC C. – BERRABHA A. – GIROUD R. – AMIRECHE S. – LALO A. – FERNANDES M. – O. LES



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

AVENIERES – ST ANDRE LE GAZ – LEVYN D (2) – ST CASSIEN – RHONE ALPES COMPETITIONS – GHARBI A. – ST GEORGES DE COMMIERS – CAPIZZI F. – O. LES AVENIERES – AKHARRAZ B. – HOCINE HALIME – DOS SANTOS F. – AUREGUIAN P. – AUREGUIAN P. – BATIE DIVISIN – EYBENS – ALESSI L. – TUNISIENS SMH – CORBEL S. – HOCINE HALIME – SLAIMI N. – ASTF FOOT – VERSAU – FERNADES C. – KHOUAS.

APPEL: TURCS DE GRENOBLE - ST MAURICE L'EXIL - ISLE D'ABEAU.

REGLEMENTS: PITOU W. – FC LA SEVENNE – TURCS DE GRENOBLE – ISLE D'ABEAU – FC2A – SEREZIN – ECHIROLLES – HAGLI G. – FC2A – VERSAU – NORD DAUPHINE – UNIFOOT – UNIFOOT – MANIVAL – NORD DAUPHINE.

Commission Dapper

Tél: 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
04.76.26.87.72 – mardi à partir de 16 H00

REUNION DU MARDI 22/11/2016

CONVOCATION

Président : M. VACHETTA.

Présents: Mrs. J. LOUIS, A. SECCO, V. SCARPA. R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI, RUI NODAM, J-M.

KODJADJANIAN.

DOSSIER N°15- 2016-2017 :

Appel du club des TURCS DE GRENOBLE contre la décision de la commission des règlements parue le 17/11/2016, PV N° 318.

Match: MANIVAL 3 / TURCS GRENOBLE - SENIORS - 3ème DIVISION - POULE B - MATCH DU 12/11/2016

L'audition aura lieu le Mardi 06/12/2016 à 18h45.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL DISCIPLINAIRE

Mail de la commission : <u>appel@isere.fff.fr</u> (04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 22/11/2016

RELEVE DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

P.6



Présents: A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, J. LOUIS, R. NODAM, J-M. KODKJADJANIAN, Y. DUTCKOWSKI

DOSSIER N°12.

Appel du club de ASF LA BOURBRE contre la décision de la commission de discipline parue le 27/10/2016, PV N° 315.

U17 - PROMOTION D'EXCELLENCE - BOURBRE / ISLE D'ABEAU - POULE - B - MATCH DU 15/10/2016.

La commission confirme la décision de la commission de discipline pour l'amende de 100€ pour les spectateurs.

La commission infirme la décision de la commission de discipline pour les joueurs et l'éducateur : Annule l'amende de 100€ pour les joueurs et l'éducateur.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

RELEVE DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, J. LOUIS, R. NODAM, J-M. KODKJADJANIAN.

DOSSIER N°13.

Appel du club de ST MAURICE L'EXIL contre la décision de la commission de discipline parue le 27/10/2016, PV N° 315.

SENIORS EXCELLENCE - JARRIE CHAMP/ ST MAURICE L'EXIL - MATCH DU 15/10/2016.

La commission confirme la décision de la commission de discipline dans toutes ses dispositions.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Le Président VACHETTA Michel Le Secrétaire SECCO André



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016



OMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 22 Novembre 2016

Président : A. SERVE CTDA : N. BROTONS

Présents: J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs du District de l'Isère de Football.

Des faits extrêmement graves se sont produits dans l'enceinte ou à l'extérieur des stades contre des Arbitres du District. Nous estimons qu'il est inadmissible et inconcevable cette violence physique et verbale. Nous vous sollicitons pour sensibiliser les licenciés de vos Clubs pour que l'arbitre ne soit pas le bouc émissaire d'une contre performance individuelle ou sportive.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

NOTE AUX ARBITRES

A partir de la semaine 41, les arbitres non formés ne sont désormais plus désignés sur les compétitions utilisant la FMI (Feuille de Match Informatisée)

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

<u>Dossiers médicaux des arbitres</u>: Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).





- * Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- * Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE. Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION:

Président :

André SERVE Port.: 06 82 75 50 07 / Tél. Dom.: 04 74 86 16 63 - Mail: andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District: 06 95 14 29 38 – Mail District: nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District: 06 17 14 62 03 / Port.: 06 31 79 46 91 Mail: albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District: 06 46 41 36 44 / Port.: 06 70 29 68 27 / Mail: veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port.: 06 81 81 90 32 - Mail: jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port.District: 07 85 98 74 44 | Port.: 06 16 33 38 84 - Mail: fernandrodrigues21@gmail.com

<u>Correspondant Trésorerie</u>: José VELOSO Port.: 07 87 55 57 16 – Mail: jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA): 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN BROUTY Albert (CDA): 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA): 06 84 05 53 97



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA): 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers:

Mr DOS SANTOS Adelino : Merci à vous, de votre soutien.

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

COURRIERS CLUBS

FC de SAINT MARTIN D'URIAGE : Remerciement pour L'Arbitrage.

AS DOMARIN: Suivant les disponibilités de la CDA. AS MARTINEROIS : Suivant les disponibilités de la CDA.

FC VALLEE de la GRESSE : Le désignateur de la CDA, regarde le problème.

AS MARTINEROIS: Suivant les disponibilités de la CDA.

FC de SAINT MARTIN D'URIAGE : Pris note

COURRIERS Arbitres:

Mr PASCAUD Ludovic : Pris note. Mr MASIA Patrice : Lu et noté.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



OMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT: CICERON FABIEN Portable: 06.33.54.57.25

PRESENTS: BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.

Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par courrier ou mail avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

P.10



Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Courriers: JARRIE CHAMP, VALLEE GRESSE, GRESIVAUDAN, COTE ST ANDRE,

Rapports recus: Mrs: BECHET, MORE, GUEDOUAR, CICERON, BOULORD, BENZEGHIBA, RELMI, BALDINO,

BUOSI, COTTIER,

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités : BUOSI,

ZINE AHMED HEZAM	Du	13/11/2016	Au	28/11/2016
BUOSI Bernard	du	25/11/2016 09/12/2016 17/12/2016	au	28/11/2016 12/12/2016 17/12/2016
COTTIER Raphael	du	11/12/2016	Au	11/12/2016

RECTIFICATIF DE DESIGNATION :

Samedi 26 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Futsal Excellence	JOGA 2	RCA Futsal	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
U19 1 ^{ère} Division Poule C	CREYS MORESTEL	RIVES	CICERON Fabien	Frais au club de Creys Morestel
EXCELLENCE	VILLENEUVE	ST MAURICE L'EXIL	COTTIER RAPHAEL	Caisse de Péréquation
U17 "PR EXCELLENCE Poule A	VALLEE GRESSE	SASSENAGE	Yohan DUTCKOWSKI	Frais au Club de la VALLEE GRESSE
U17 1 ^{er} Div Poule D	RIVES	LA SURE	GUEDOUAR Ridha	Frais au deux clubs
Seniors 2 ^{ème} Division Poule B	MARTINEROIS(2)	VALLEE DE L'HIEN	BOULORD JEAN- MARC	Frais au club de Martinerois

	ī	Dimanche 27 Novembr	e	
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Promotion Excellence Poule A	DOMARIN	SAINT CASSIEN	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

Sénior Promotion Excellence Poule A	MANIVAL 2	VOREPPE	STAES Estelle	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	CLAIX	BALMES NORD ISERE	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
Sénior 2 ^{ème} Division Poule D	BEAUVOIR	TURC DE LA VERPILLIERE	BECHET PATRICE	Caisse de Péréquation
Sénior 3 ème Division poule E	ESTRABLIN (2)	CVL(3)	MORE Claude	Caisse de Péréquation
FEMININES A 11 EXCELLENCE	ENTENTE GRESIVAUDAN	GF38 (3)	BENZEGHIBA Tofik	Frais au club ENTENTE GRESIVAUDAN

COMMISSION ETHIQUE

Réunion du mardi 22 Novembre 2016

Présents: MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Hocine Halime: Match St Cassien-Manival

St Martin d'Uriage : match contre La Murette

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 318 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 316 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro** d'affiliation ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. <u>Une liste par ordre alphabétique</u> nous faciliterait

P.12



beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste: Fc2a, Rachais, AJA Villeneuve, Crolles, St Cassien, La Murette, Virieu, Nivolas, Grésivaudan, Batie Montgascon, Ascol, Ruy Montceau, Beaurepaire, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Turcs de Grenoble, Batie Divisin, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizonnes, Le Mottier, Turquoise, Bourg d'oisans, Froges, Fontaine, Brezins, Faramans.

Listes transmises semaine 47 : Vourey, Miribel, Le versoud, Seyssinet, Sassenage, Chirens, Notre Dame de Mésage, Champagnier

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Martinérois, Pont de Claix, St Martin d'Uriage, Asp Bourgoin, Le Bouchage, Voiron-Moirans, GF 38

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 22 novembre 2016

Presents: J.Issartel, T Truwant

Absente: Annie Brault

NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

COURRIERS:

VALLEE DU GUIERS, VOUREY, UO PORTUGAL, BOURBRE : courriers pris en compte nécessaire fait HAUTE TARENTAISE, ST CASSIEN, CROLLES, VER SAU, CVL 38, ISLE D'ABEAU

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1e)

CHAMPIONNAT A 8

Courrier : ST CASSIEN : voir dérogation ci-dessus, l'imprimé est à télécharger sur le site de la Ligue. Celui – ci devra être apporté au médecin fédéral (vous avez le Dr Scellier à Vourey)

CHAMPIONNAT U18 F

1 journée du 19 11 2016 Promotion A GRESIVAUDAN – FONTAINE reporté au 17 12 2016

COUPE SENIORS A 8 ISERE ET AMITIE

Un tour de cadrage se déroulera le 18 Décembre 2016

COUPE U 15 F

Engagement du club de CROLLES : pris en compte

COUPE U18 F

1e tour du 12 novembre :

La rencontre NORD DAUPHINE – GPT SUD DAUPHINE se déroulera le samedi 17 Décembre 2016 Cette saison la coupe se fera selon la formule échiquier

IMPORTANT : en cas d'intempéries, les matches doivent être inversés sous peine de match perdu

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U 13

Les clubs (notamment les équipes U15F) pourront créer une équipe composée de U13F et de U12F voire des U11F pour disputer la finale du CHALLENGE FESTIVAL U 13 qui aura lieu le 1 avril 2017

Le Président Jacques Issartel 06 34 87 23 55





COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Présents: Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

Excusé: Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise: foot-entreprise@isere.fff.fr

50. Air Liquide : noté. Signalé au secrétariat.

51. Les Anciens de l'ACREE: noté. Transmis à la CDA.

52. ASPTT 4 SFI vs CD Varces: noté. Match du 24/11/2016 reporté au 08/12/2016. **53. ASPTT 4 SFI vs Belledonne**: noté. Match du 01/12/2016 reporté au 19/12/2016.

54. CD Varces: noté. Pour le pouvoir, voir rubrique AG ci-dessous.

55. Energie Sports : noté. Pour le pouvoir, voir rubrique AG ci-dessous.

COORDONNEES

<u>Arbitres</u>: site du district: Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf <u>Correspondants équipes Foot Entreprise</u>: site du district: Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

TRESORERIE - REGLEMENTS

COMMUNAUX SMH : Situation de trésorerie à régulariser auprès de la Ligue Rhône-Alpes de Football dans les meilleurs délais.

ENGAGEMENTS

ENERGIE SPORTS 2 et PLANET PHONE

38 : engagements à confirmer (validation du bureau et licences).

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu samedi 26 novembre 2016 à 09h00 au TSF (Tremplin Sport Formation, Domaine de la Brunerie, 108 boulevard de Charavines) à Voiron (pointage de 07h45 à 09h00). Présence obligatoire d'au moins un représentant par club. Possibilité de donner <u>pouvoir</u> à un représentant d'un autre club (document téléchargeable sur site du district, à compléter et à signer), un club pouvant posséder 2 pouvoirs au maximum. Toute absence (ou non représentation par un pouvoir) sera sanctionnée (amende, voir Règlements Généraux du District).

RAPPEL SECRETARIAT – FEUILLES DE MATCH

Les Feuilles de Match sont à imprimer sur Footclubs par le club recevant (Compétitions / Editions et extractions / Rencontres / <Poule à sélectionner> / Feuille de match 1 exemplaire PDF / puis Travaux demandés). Important, en cas d'utilisation d'une feuille de match vierge, remplir impérativement : n° du match (facultatif si toutes les autres informations renseignées), compétition (Foot Entreprise), journée (ou tour si coupe), poule, date et heure du match et noms complets des équipes.

RAPPEL - SAISIE RESULTATS

Les Résultats sont à saisir sur Footclubs par le club recevant.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés. Modification date. Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne.

Lundi 19/12/2016, 20h00. Montbonnot.



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J05. GSE - CEA1 ST.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Espagnac.

J05. Belledonne – Air Liquide.

Lundi 28/11/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J05. CD Varces - ASPTT 3 Sifac.

Lundi 28/11/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J05. ASPTT 2 ST - ASPTT 4 SFI.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Montbonnot.

J05. CEA 2 Grenoble - ASPTT 1 La Poste.

Lundi 28/11/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J06. ASPTT 3 Sifac - GSE.

Lundi 05/12/2016, 20h00. Espagnac.

J06. Belledonne – CD Varces.

Lundi 05/12/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J06. CEA1 ST - ASPTT 2 ST.

Lundi 05/12/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J06. Air Liquide - CEA 2 Grenoble.

Lundi 05/12/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J06. ASPTT 1 La Poste - ASPTT 4 SFI.

Lundi 05/12/2016, 20h00. Montbonnot.

Modification date. J04. ASPTT 4 SFI – CD Varces.

Jeudi 08/12/2016, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. Energie Sports 1 – Métropolitains 1.

Lundi 21/11/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.

J04. Métropolitains 2 – Communaux SMH 1.

Lundi 21/11/2016, 20h00, Bachelard,

J04. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Jeudi 24/11/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac

J04. Non affecté 10 (Planet Phone) – **Les Anciens de I'ACREE**.

J05. Communaux SMH 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 28/11/2016, 20h45. Just Fontaine, Saint-Martin d'Hères.

J07. CEA 3 Grenoble - Métropolitains 1.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Bachelard.

J05. Energie Sports 1 – Non affecté 10 (Planet Phone).

J05. Fasson - Métropolitains 2.

Jeudi 01/12/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac

J06. Les Anciens de l'ACREE - CEA 3 Grenoble.

Lundi 05/12/2016, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

J06. Métropolitains 1 – Communaux SMH 1.

Lundi 05/12/2016, 20h00. Bachelard.

J08. Energie Sports 1 – Fasson.

Lundi 05/12/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 22/11/2016

Présent(e)s: LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

P.16



COURRIERS:

Arbre de Vie 2: décalage de la rencontre Arbre de Vie 2 / Futsal Isle d'Abeau (journée 4) au vendredi 25/11 à 20h45 (Gymn. COSEC, Bourgoin).

Touvet-Terrasse 2: Décalage de la rencontre Touvet-Terrasse 2 / RCA Futsal 2 (journée 4) au vendredi 25/11 à 20h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

USVO: engagement d'une équipe U15 en Coupe Départementale Futsal.

Etoile Futsal C: rencontre de la journée 4:

Etoile Futsal C 1 / Domarin : Le dimanche 27/11 à 15h00 (Gymnase. Gérard Philippe, Fontaine). Etoile Futsal C 2 / AJFC 2 : Le dimanche 27/11 à 17h00 (Gymnase. Gérard Philippe, Fontaine).

Nuxerete – Arbre de Vie 1 : Match remis à une date ultérieur suite à la qualification de L'Arbre de Vie en Coupe Nationale Futsal.

Futsal Isle d'Abeau / AS Seyssinet : Le dimanche 04/12 à 19h00 (Gymnase. St Hubert, L'Isle d'Abeau).

<u>INFO:</u>

L'AG du district de l'Isère aura lieu le 26/11/2016 au T.S.F de Voiron.

De 07h45 à 9h00 pour les signatures.

Conformément à l'article 10 des Statuts du District, TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

De plus il est précisé (article 14 des mêmes statuts) que le représentant du club est son Président qui doit être muni de sa licence. En cas d'empêchement, de celui-ci, il peut être remplacé par un membre du Bureau du club, muni lui-même de sa propre licence et d'un pouvoir de son Président (modèle sur PV ou sur le site).

Coordonnée Responsable Championnat : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01

E-mail: carretero.c70@gmail.com

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leurs résultats sur Footclubs.

Penser à prévenir les arbitres.pour communiquer horaire et gymnase.

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par la mairie), Merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

Ces informations doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse Irafoot.org

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13. U15. U17 ET SENIORS FEMININES:

Les clubs intéressés par la Coupe Départementale Futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 29/11/2016.

USVO: 2 équipes U13 et 1 équipe U15

F.Salle O. Rivois: 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS:

Tirage au sort des $\frac{1}{4}$ de finales effectué par Mme MUFFAT-JOLY Marie jeanne membre de la Commission Futsal le mardi 22/11/2016.

A jouer pour le 04/12/2016



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

Vainqueur Nuxerete – Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : horaire et jour à définir

Vie et Partage 2 / AJFC : Le samedi 03/12 à 18h00 (Gymnase. Croix de Verrine, Grenoble).

Vainqueur Futsal Isle d'Abeau - AC Seyssinet / RCA Futsal : horaire et jour à définir

RCA Futsal 2 / Espoir Futsal 38: horaire et jour à définir (RCA Futsal 1 recevant en Coupe Nationale Futsal ce jour-là).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE: Journée 6

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Mistral Grenoble 1 / A.J.F Chasse sur Rhone 1 : Le vendredi 09/12 à 20h30 (Gymnase AMPERT, Grenoble). RCA Futsal 1 / Club MartineroisFutsal 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans). AC Seyssinet / Futsal O.Rivois : Le dimanche 11/12 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet). J.O.G.A 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble). Vie et Partage 2 / L'arbre de Vie 1 : Le samedi 10/12 à 18h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE: Journée 5

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Domarin As / Touvet Terrasse 2 : Le dimanche 11/12 à 11h00 (Complexe Sportif, Domarin). NuxereteFs38 / L'Arbre de Vie 2 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Charles de gaulle, Noyarey). Futsal Isle Abeau / Etoile Futsal C 2 : Le dimanche 11/12 à 19h00 (Gymnase St Hubert, Isle d'Abeau). RCA Futsal 2 / Pays Voironnais 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans). Touvet Terrasse 1 / Etoile Futsal Club 1 : Le dimanche 11/12 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

COUPE NATIONALE

5° TOUR: RCA Futsal / Futsal Saone Mt D'Or Futsal Mornant / Arbre de Vie

MERCI AUX CLUBS INTERESSES POUR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET FEMININES DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE par mail ou courrier.

A ce jour, courriers reçus :

Etoile Futsal Club: 2 équipes U11 et 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le dimanche de 13h30 à 18h00.

F.C Isle d'Abeau : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Pays Voironnais : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.

M.D.H: 1 équipes U11 et 1 équipes U13.Créneau de gymnase le dimanche de 10h00 à 14h00

f. Salle O. Rivois: 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau à définir.







COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Présents: MME STAËS, MM. BONO, BOULORD, MARTIN, PINEAU, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER.

Excusés: MM. CHAMBARD, VITTONE.

COURRIERS

F.C.2.A: la personne que vous désignez comme éducateur de votre équipe EXCELLENCE, M. CHABBAK Jawad, a bien le diplôme requis pour ce niveau.

F.C. LA SEVENNE: vous pouvez inscrire vos équipes U15, 2 et 3 en coupe de l'Isère repêchage.

UNIFOOT : dossier transmis à la C.D.A. pour suite à donner.

ISLE D'ABEAU : la mixité n'est possible que jusqu'à la catégorie U15.

Demande de dérogations : de nombreux clubs sollicitent la Commission des règlements pour obtenir des dérogations. La commission rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictées. Il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement.

Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES NON TRANSMISES

N°115 : ECHIROLLES / VER-SAU – SENIORS - EXCELLENCE – MATCH DU 13/11/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs d'ECHIROLLES et VER-SAU des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **29/11/2016**, **délai de rigueur.**

N°116: LA COTE ST ANDRE 3 / VALLEE DE LA GRESSE 4 – SENIORS – 2ème DIVISION – POULE A – MATCH DU 20/11/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de LA COTE ST ANDRE et VALLEE DE LA GRESSE des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **29/11/2016**, **délai de rigueur.**

N°117: BOURBRE / CHIRENS - SENIORS - 3ème DIVISION - POULE C - MATCH DU 20/11/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de BOURBRE et CHIRENS des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **29/11/2016**, **délai de rigueur.**

N°118: SEYSSINET / NIVOLAS - U15 - EXCELLENCE - MATCH DU 8/10/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de SEYSSINET et NIVOLAS des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **29/11/2016**, **délai de rigueur**.

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N°94: 4 MONTAGNES / MANIVAL - U15 - 1ère DIVISION - POULE B - MATCH DU 22/10/2016.

Considérant l'article 23 - FORFAIT :

Considérant le courrier du club de MANIVAL.

Considérant le courrier du club de QUATRE MONTAGNES

Considérant que le club de 4 MONTAGNES était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (8 joueurs) à la date de la rencontre.

Considérant que le club de MANIVAL était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (8 joueurs) à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT aux deux clubs. (0 point, 0 but),

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de QUATRE MONTAGNES (0 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de MANIVAL (quatre points, trois buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°108: CROLLES 2 / ECHIROLLES 3 – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 08/10/2016.

Absence de feuille de match informatisée.

La C.R. demande aux clubs de CROLLES et d'ECHIROLLES des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 22/11/2016, délai de rigueur.

Considérant le courriel du club de CROLLES.

Considérant le courrier du club d'ECHIROLLES.

Par ce motif, la C.R. dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain. (ECHIROLLES vainqueur 3 buts à 1)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°101: CHARVIEU 3 / SEREZIN 2 – U13 – 2ème DIVISION-POULE L – MATCH DU 05/11/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ». Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de SEREZIN 2 :

P.20



LABROSSE Julien licence saisie le 11/11/2016, enregistrée le 11/11/2016, qualifié le 16/11/2016, n'était pas licencié à la date de la rencontre.

Bilel (Nom de famille non renseigné !...), n'a pas participé à la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de SEREZIN.

Le club de SEREZIN est amendé de la somme de 2 x 100€ = 200€ 100€ pour avoir fait jouer 1 joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°112 : OL VILLEFONTAINE / ARTAS CHARANTONNAY – U17 – 1ère DIVISION – POULE D – MATCH DU 12/11/2016. La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club d'ARTAS CHARANTONNAY pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que le joueur KURTALANI Rigon, licence saisie le 30/09/2016, enregistrée le 10/11/2016, qualifié le 15/11/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club d'OL VILLEFONTAINE pour en reporter le bénéfice au club d'ARTAS CHARANTONNAY. (4 pts 3 buts)

Le club d'OL VILLEFONTAINE est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer 1 joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Le club d'ARTAS CHARANTONNAY est crédité des frais de dossier.

Le club d'OL VILLEFONTAINE est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°113 : ST SIMEON DE BRESSIEUX / FC LIERS – U13 – CHAMPIONNAT – POULE J – MATCH DU 12/11/2016. Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de ST SIMEON DE BRESSIEUX :

CHRISTIN Alec: non licencié.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de ST SIMEON DE BRESSIEUX.

Le club de ST SIMEON DE BRESSIEUX est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°114: FORMAFOOT BIEVRE / MOTTIER 1 – U13 – 1ère DIVISION – POULE J – MATCH DU 12/11/2016.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de MOTTIER:

CROZIER Robin : non licencié, CROZIER Jacques : non licencié, CROZIER Gregory : non licencié.



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de MOTTIER. Le club de MOTTIER amendé de la somme de 3 x100€ = 300€ pour avoir fait jouer 3 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°119: FCTC 3 / ASVH 3 - U13 - 3ème NIVEAU - POULE S - MATCH DU 15/10/2016.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de L'ASVH : THEVENIN Noa : non licencié.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de L'ASVH. Le club de L'ASVH est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

$N^{\circ}120$: SASSENAGE 3 / GIERES 2 – U13 – CHALLENGE FESTIVAL ISERE – 1^{er} TOUR - MATCH DU 19/11/2016.

Considérant l'article 23 - FORFAIT ;

Considérant que le club de SASSENAGE était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (5 joueurs) à la date de la rencontre.

Considérant que le club de GIERES était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (5 joueurs) à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT aux deux clubs. (0 point, 0 but),

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°121 : CHEYSSIEU 2 / VAREZE 3 – SENIORS – 3ème DIVISION – POULE E – MATCH DU 13/11/2016.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, précisant les raisons motivant l'arrêt du match à la 72^{ème} minute : intervention des pompiers pour blessure grave et match se jouant en lever de rideau.

Par ce motif, la CR donne match à rejouer à une date à fixer par la commission sportive.

Dossier transmis à la commission compétente.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°122 : VINAY / MANIVAL – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 9/11/2016. Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant un premier mail officiel du club de VINAY adressé au club de MANIVAL le 13/11/2016 émis à 12 h 15, précisant que *la rencontre était prévue le samedi 19/11/2016 à 13 h à Vinay*.

P.22



Considérant un deuxième mail officiel du club de VINAY adressé au club de MANIVAL le 13/11/2016 émis à 12 h 18, demandant au club de MANIVAL d'être bien à l'heure car match U19 à 15 h 00.

Considérant un troisième mail officiel du club de VINAY adressé au club de MANIVAL le 13/11/2016 émis à 13 h 16, annonçant une erreur rectification, les U19 jouent à Vinay à 15 h 00.

Considérant que le club de MANIVAL ait pu se tromper d'horaire.

Par ce motif, la C.R. décide : match à rejouer à une date fixée par la commission compétente.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°123 : GRESIVAUDAN / FONTAINE – U18F – PROMOTION - POULE A – MATCH DU 19/11/2016.

Match non joué.

Considérant le courrier du club de FONTAINE.

Considérant le courrier du club de GRESIVAUDAN.

Par ces motifs, la C.R. décide match à jouer à une date fixée par la commission féminines.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°124 : O. NORD DAUPHINE / GPT SUD DAUPHINE – U18F – COUPE U18F à 8 – MATCH DU 12/11/2016. Match non joué.

Considérant le courrier du club d'OND.

Considérant le courrier du club de GPT SUD DAUPHINE.

Par ces motifs, la C.R. décide match à jouer à une date fixée par la commission féminines.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du district, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/11/2016.

Les clubs ci-dessous se verront retirer une première fois 4 (quatre) points dans leur classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/11/2016.

590249 FROGES

550032 LA TOUR SAINT CLAIR

563927 MAHORAISE 539465 MISTRAL

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD 06.31.65.96.77 SECRETAIRE Estelle STAËS



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016



Réunion du 22 /11/2016

Présents :L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron

Excusé(e)s: A. Brault /J. Chambard / B.Buosi / M. Hesni

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

MERCI D'ENVOYER VOS PLANNINGS DIRECTEMENT A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : district@isere.fff.fr

<u>Plannings trop tardifs</u>: Tullins, Cessieu, Crossey, Bourgoin FC, Tour Saint Clair, Anthon, Chatte, VerSau, Echirolles FC

Nous rappelons les clubs suivants que leurs plannings ne pourront être pris en compte s'il ne figure ni les poules ni le niveau des équipes : Creys Morestel, Echirolles FC, St Maurice l'Exil, 2 Rochers, Eybens, Corbelin. Les plannings sont à envoyer avec le document officiel du district.

U10 U10/U11 U 11

U11 : Tour St Clair Lu et noté U11 : Côte St André Lu et Noté

U10/U11 Poule AD, enlever Groupement Isère Rhodanienne

Responsable: C MAUGIRON 07 77 20 71 86

U13

Rappel : Tout match non joué, sans justification de la part des clubs fera l'objet d'un dossier transmis à la commission des règlements

Challenge Festival Isère : Sassenage 3/ Gières 2 non joué sans explications, transmis à la commission des règlements

Appel à candidature : Les clubs intéressés par l'organisation de la finale départementale du challenge Festival National, le 1° Avril 2017 peuvent se manifester auprès de la commission avant le 31 Décembre

U15 A 11

Courrier : FC SEVENE voir la réponse dans la commission des règlements

1°Division C: Suite à la décision de la commission de discipline il est demandé au club de Jarrie de communiquer à la commission le terrain situé à plus de 30 kms de Jarrie pour la rencontre JARRIE /PONT DE CLAIX du 03/12/2016. Terrain à communiquer avant le mardi 29/11/2016

Promotion d'excellence A : MOS 3 RIVIERES/CHATTE est reprogrammé au 28/01/2017 **1°Division C** : ST PAUL DE VARCES/ECHIROLLES 4 est reprogrammé au 28/01/2017

Le 2° tour de la coupe Pierre Dubois est consultable sur le site. Le 1° tour de la coupe repêchage est consultable sur le site.

Responsable: DAN MARCHAL tel: 06 24 79 26 38

P.24



U17

1° Division A: Versoud suite à 3 forfaits est déclaré forfait général

U19

La rencontre Côte St André 1 – Murette 1 est reportée à une date ultérieure pour cause de coupe Gambardella.

SENIORS

1° Division A : Courrier de Mr JP Malite, arbitre de la rencontre pour la correction du score (erreur de saisie sur la FMI), Virieu bat St Marcelin 3 5 buts à 4

1° Division B : Demande de Ro-Claix pour avancer la rencontre Ro-Claix/ Martinérois 2 du 4 Décembre au 3 Décembre : Manque accord de Martinérois

Promotion d'Excellence A : La rencontre ASIEG 1 – OI St Marcellin 2 se disputera le samedi 03 Décembre à 18h00 au stade Raymond Espagnac 2.

Les Co- Présidents Mazzoleni / F. Agaci



TADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 2 décembre 2016 au dimanche 4 décembre 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON) samedi 3 décembre 2016

Match U17 HL GF38/O.VALENCE à 16h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 3 décembre 2016

Plateau U10 FC MISTRAL à 10h30 Match U15 FC MISTRAL/FC QUATRE MONTAGNES à14h00

Match U17 FC MISTRAL/FC 2A à16h00

dimanche 4 décembre 2016

Match Féminines FC MISTRAL/AS GRESIVAUDAN à 12h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 3 décembre 2016

Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 13h30 Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 13h30 Match U15 AJAT VILLENEUVE/AC SEYSSINET 3 à 15h30

dimanche 4 décembre 2016

Match seniors 3D AJAT VILLENEUVE 2/US VOREPPE 2 à 14h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 3 décembre 2016

Plateau U11 FC2A à 10h30 Match U13 FC2A 3/FC MOIRANS à 13h30 Match U13 FC2A /USVO à 13h30 Match U15 FC2A /US GIERES à 15h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 3 décembre 2016

Plateau U10 GF38 4 à 10h30 Match U13 GF38 3/FC CROLLES 2 à 13h30 Match U13 GF38/AC SEYSSINET à 13h30 Match U15 Elite GF38/ROANNAIS FOOT 42 à 15h30

dimanche 4 décembre 2016

Match DHR GF38 2/AS CHAVANAY à 14h30



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 2 décembre 2016

Match Vétérans ASIEG/ES RACHAIS à 20h00

samedi 3 décembre 2016

Plateau U10/U11 ASIEG à 10h30 Match U13 ASIEG 2/FC2A 2 à 14h00 Match U13 ASIEG /FC ECHIROLLES 3 à 14h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 3 décembre 2016

Match U15 AS BAJATIERE/AS GRESIVAUDAN 2 à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE samedi 3 décembre 2016

Match Féminines U18 GF38 2/FC SUD ISERE à 14h00

dimanche 4 décembre 2016

Match seniors 3D TURCS DE GRENOBLE/AS PONCHARRA à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 2 décembre 2016

Match vétérans GSE/TUNISIENS SMH à 20h00 samedi 3 décembre 2016

Match U15 ASIEG/ES MANIVAL 3 à 14h00

dimanche 4 décembre 2016

Match seniors 4D AS TURQUOISE/FC PAYS D'ALLEVARD à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 3 décembre 2016

Match U13 US ABBAYE 2/FC ECHIROLLES 4 à 13h30 Match U13 US ABBAYE/FC PONT DE CLAIX à 13h30 Match U19 US ABBAYE/FC 2A à 15h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 3 décembre 2016

Plateau U10 USVO à 10h30 Match U13 USVO 2/US GIERES 2 à 13h30 Match U15 USVO/FC2A 2 à 15h30

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Lundi 21 Novembre 2016

PRESIDENT: CHASSIGNEU GUY

<u>Membres Commission</u>: BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN- TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017: Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél: 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

CLASSEMENT ECLAIRAGE

DOMARIN résultats non conformes. **Eclairage non homologué à partir du 21/11/2016.**

En attente des travaux à réaliser avant le nouveau contrôle pour homologation.

<u>VISITE INSTALLATION</u>: COUBLEVIE (Plan Menu –Est) pour Eclairage.

CLASSEMENT GYMNASE

MOIRANS LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4

(Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

Courrier envoyé:

- Mairies : DOMARIN GRENOBLE ST ISMIER – LE VERSOUD
- Clubs: AS DOMARIN US MANIVAL AS VERSOUD
- Ligue Rhône Alpes > dossiers Confirmation Classement Installation Sportive de DOMARIN

P.26



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 22 novembre 2016

FORMATION CFF4

Lieu : Lieu : SASSENAGE – 2 bis rue Pierre de Coubertin (District)

Liste des inscrits :

CFF4 PROJET ASSOCIATIF LES 1 ET 2 DECEMBRE 2016			
NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION	
AUGROS	Clovis	U.S. JARRIE CHAMP	
BARDET	Remi	U.S. JARRIE CHAMP	
BENAOUN	Noureddine	CHARVIEU	
BENGRIBA	Selim	GRENOBLE FOOT 38	
BEQUIE	David	E.S. D'IZEAUX	
BERNACHOT	Sylvain	U.S. CORBELIN	
BISERTA	Romain	MOIRANS FC	
BODECHER	Stéphane	U.S. CORBELIN	
BOSSY	Daniel	U.S. CORBELIN	
BOUCHELAGHEM	Boubekeur	GRENOBLE FOOT 38	
BOURGUIGNON	Nathan	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.	
CLAER	Jean Michel	F.C. BALMES NORD ISERE	
DAVREUX	Thibaut	U.S. JARRIE CHAMP	
DEGAS	Cyril	US GIERES	
DEGHIA	Hacene	VALLEE DU GUIERS	
DJEBBOUR	David	GRENOBLE FOOT 38	
GILLIN	Jérôme	U.S. LA MURETTE	
GODEL	Sébastien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE	
HAMILA	Salem	A. S. MARTINEROIS	
KHOUADRA	Anis	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE	
LAVOREL	Frederick	O. ST MARCELLIN	
MAHROUG	Zakaria	GRENOBLE FOOT 38	
MANGANO	Julien	F.C. CROLLES BERNIN	
MERICHE	Fouzi	GRENOBLE FOOT 38	
MICCOLI	Francois	F.C. VALLEE DE LA GRESSE	
PERRIER	Remi	L.C.A. FOOT 38	
PICOT	Nathan	PICOT Nathan	
RENVOIZE	Cyril	OPCA	
VALERO	Anthony	A.S. SURIEUX ECHIROLLES	
ZEBBAR	Younes	VIE ET PARTAGE	



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016

FORMATION CFF1 LES 8-9 ET 15-16 DECEMBRE 2016

Lieu : stade du Vercors -20 chemin de la Poterne 38000 Grenoble (GF38)

Liste des inscrits :

FORMATIONS CFF2 MARS 2017 ET CFF3 FEVRIER 2017

Nous vous informons que ces sessions de formation sont complètes.

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

CERTIFICATION CFF1 DU 7 DECEMBRE 2016

Lieu: SASSENAGE – 2 bis rue Pierre de Coubertin (District)

Liste des éducateurs convoqués :

Nom	Prénom	Club d'inscription
ALAUX	Clement	F. C. VERSOUD
ANTOINE	Alexandre	U.S. CHATTOISE
BARREL	Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BENABOURA	Havid	VOREPPE
BENOIT LIZON	Severine	CLAIX F.
BODECHER	Stephane	U.S. CORBELIN
BOTTE (excusé)	Gerald	VALLEE DU GUIERS F.C.
CARLINO	Romain	A. S. MARTINEROIS
CAZES	Corentin	U.S. CHATTOISE
CHAILAN	Jocelyn	F.C. LA TOUR ST CLAIR
CHOLLIER	Simon	C.S. DE FARAMANS
DIDIOT	Romuald	SUD ISERE
GIRAUD ROCHON	Gregoire	U.S. CHATTOISE
GONIN	Clement	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
GUEDOUAR	Ines	A. S. MARTINEROIS
HARBOUCHE	Farid	MISTRAL F.C. GRENOBLE
LEBON	Yannick	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MAAFOUNE	Nassim	F.C. CROLLES BERNIN
MARTIN	Corentin	F.C. SUD ISERE
MOHAMMADI	Adam	F.C. LA SURE

P.28



MONTOVERT	Remi	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
PATINIER	Valentin	SUD ISERE
PRADELOUX	Xavier	A. S. MARTINEROIS
REMILI	Hana	A. S. MARTINEROIS
RICHARD	Alain	SASSENAGE
ROGNON	Ludovic	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROSA	David	O. ST MARCELLIN
SARAIVA	Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SHCHEGALEVA	Elena	BOURGOIN
VANEL	Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VICARIO	Fabien	C.S. DE FARAMANS
VIDOTTO	Fabien	F.C. LA SURE
VINCENDON DUC	Dorian	L.C.A. FOOT 38



PV N° 319

JEUDI 24 Novembre 2016